

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mai 2011

Service instructeur
Service Patrimoine et Conservation

N° CP-2011-5-7-1

Service consulté

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE COLMAR, FECHT ET RIED 2010 - 2013 -
SOUTIEN DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MUSEES**

Résumé : Dans le cadre de la politique départementale en faveur des musées, il vous est proposé de programmer définitivement 1 opération retenue au titre du Contrat de Territoire de Vie « Colmar-Fecht-Ried » pour un montant total de subvention de 77 760 €.

Ville de Colmar – Aménagement du Musée du Jouet

Lors de sa séance budgétaire du 7 décembre 2010 (Rapport N°CG-2010-4-7-5), l'Assemblée Départementale a voté une autorisation de programme de 664 600 € (Programme D214) pour les investissements à réaliser dans les musées, dont 614 600 € pour les opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV).

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour engager en 2011, les subventions départementales dans la limite de l'autorisation de programme votée.

Adopté par une délibération du Conseil Général en date du 5 novembre 2010 (Rapport N°CG-2010-3-5-2), le Contrat de Territoire de Vie « Colmar-Fecht-Ried » prévoit dans son axe 1.2 « Favoriser le potentiel touristique du Territoire en soutenant la valorisation de l'existant ou en accompagnant le développement de nouveaux équipements », l'aménagement du Musée du Jouet de la Ville de Colmar (fiche descriptive n°123 annexée au Contrat de Territoire de Vie).

Le Musée du Jouet de la Ville de Colmar est un lieu destiné tant aux adultes qu'aux enfants. Il s'est affirmé ces dernières années comme un élément important de l'attractivité touristique et de l'animation culturelle de la ville comme en témoignent les chiffres de sa fréquentation qui ont augmenté de manière significative, soit + 7,80% entre 2006 (45 126) et 2009 (48 650).

Outre sa prestigieuse collection de petits trains animés et de poupées, l'Association MAJEPT (Association du Musée Animé du Jouet et du Petit Train) a réalisé une acquisition exceptionnelle de plusieurs centaines de modèles réduits, enrichissant ainsi le fonds muséographique du musée.

Pour présenter l'ensemble de cette collection et accueillir dans les meilleures conditions les visiteurs, il est apparu nécessaire à la Ville de Colmar (propriétaire des locaux) et l'Association MAJEPT (gestionnaire du musée) d'entamer des travaux de restructuration des locaux.

Des surfaces existantes peuvent être aménagées aux niveaux 1, 2 et 3 des locaux du musée. Ces surfaces, issues de la réunion de 3 bâtiments différents, sont sommairement aménagées pour du stockage et un atelier. Les planchers comportent de nombreux niveaux différents. Les travaux à réaliser porteront sur la création d'une cage d'escalier de secours, la mise à plat des planchers des niveaux 1 et 2, la mise en place de plafonds et de cloisons coupe-feu, l'isolation des murs extérieurs, la réfection de l'électricité, de l'éclairage et du chauffage.

Le Département a décidé de soutenir cette opération à hauteur de **77 760 €** (soit 20% de la dépense subventionnable arrêtée à la somme de 388 800 €HT).

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Organismes	Montant HT
Ville de Colmar (autofinancement)	311 040 €
Conseil Général du Haut-Rhin	77 760 € (20%)
TOTAL PREVISIONNEL	388 800 €

La Ville de Colmar nous a fait parvenir les ordres de service attestant du démarrage effectif de cette opération, pour laquelle la Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un avis favorable au cours de sa réunion du 02 février 2011.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **77 760 € en faveur de la Ville de Colmar pour l'aménagement du Musée du Jouet**, conformément aux termes du Contrat de Territoire de Vie « Colmar-Fecht-Ried », étant précisé que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Départemental 2011 sur la ligne « Musées » : Programme D214 Imputation 204-312-20414-23021-014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER